

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

Suite aux discussions sur les comptes de l'exercice 1978 lors de la séance du Conseil communal du 19 juin 1979, la Municipalité a pris l'initiative de demander au Boursier communal une analyse détaillée des recettes et dépenses 1978. Les objectifs de cette analyse étaient notamment de montrer l'influence de la Municipalité sur les recettes et les dépenses communales et d'inciter la Municipalité à réfléchir aux mesures d'économie possibles sur les frais d'exploitation.

La Commission des finances a eu l'occasion de prendre connaissance de cette analyse fort intéressante qui montre par exemple que :

- La Commune de Prangins n'a aucune influence sur le 39% de ses dépenses; elle peut influencer le 31% des dépenses, à moyen ou long terme; ce n'est donc que sur le 30% de ses dépenses que la Municipalité peut agir.
- Les dépenses d'exploitation représentent le 80% des dépenses totales; celles à caractère unique (non répétitif) le 15%; les intérêts de la dette le 5%.
- Les dépenses pour l'instruction publique représentent le 1/3 du total des dépenses communales.
- On peut estimer que les 2/3 des dépenses totales sont proportionnels au nombre d'habitants.
- Enfin, le port n'est pas rentable pour la Commune, car aux dépenses enregistrées sous ce titre, il faudrait rajouter le coût des travaux administratifs importants exécutés par le Boursier communal et par le Secrétariat municipal, ainsi que les intérêts sur l'investissement initial.

Lors de l'examen du budget 1980, cette analyse des recettes et dépenses 1978 a été très utile à la Commission des finances pour mieux comprendre le contenu des différents comptes. D'autre part, une analyse de tendances sur les budgets et les comptes de 1974 à 1980 a été faite pour lui permettre de juger l'évolution des recettes et des dépenses sur une certaine période, ainsi que la qualité des budgets par rapport aux comptes effectifs. Le résultat de cette analyse fait apparaître pour la période considérée une constance dans les appréciations budgétaires. Enfin, tous les postes montrant des variations importantes par rapport au passé ont été examinés; toutes nos questions à la Municipalité à ce sujet ont reçu des réponses satisfaisantes. La Commission des finances a pris acte que les factures arriérées de la maison Amoudruz (Fr. 80'000.-) relatives aux égouts ont finalement été payées dans l'exercice 1979 et par conséquent n'apparaîtront pas dans les comptes de l'exercice 1980.

Tous ces travaux nous permettent de dire que le budget des recettes est prudent, alors que celui des dépenses est réaliste; ainsi l'excédent de recettes de Fr. 1'129'000.- (+ Fr. 80'000.- des factures Amoudruz) sera atteint, voire même dépassé. Nous recommandons cependant à la Municipalité la plus grande retenue dans les dépenses qu'elle peut influencer.

En ce qui concerne les grands travaux, la Commission des finances n'est pas opposée au principe d'un budget sous forme de montants globaux pour chacune des trois rubriques habituelles et elle en accepte la répartition proposée. Elle demande cependant à la Municipalité de soumettre au Conseil communal, avant d'entreprendre toutes nouvelles études techniques dans le domaine des bâtiments, un inventaire des besoins futurs (10 ans) en locaux communaux avec indication de l'échéance probable, les transformations envisagées des locaux communaux existants (soit la destination future de ses locaux), les priorités, les besoins en terrains et locaux nouveaux. Il s'agit là d'un acte politique et non d'une étude technique de spécialistes. X

En conclusion, nous prions la Municipalité de prendre acte des désirs de la Commission des finances et nous proposons au Conseil communal d'adopter le budget 1980 tel que présenté par la Municipalité.

Prangins, le 21 novembre 1979

AEGERTER Philippe

ANTENEN Pierre

MULLER Charly

TSCHUMY Adrien

VIANIN Marc

